

---

**Document WSIS/PC-2/103-F**  
**19 février 2003**  
**Français seulement**

**Algérie**

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

---

**Sommet Mondial sur la Société de l'Information**

**Contribution de l'Algérie  
à la deuxième réunion du Comité Préparatoire  
( PrepCom II )**

**Genève, 17-28 Février 2003.**

## **1. Introduction**

Lors de la première Conférence Préparatoire PrepCom-1 du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) qui s'est tenue à Genève du 1 au 5 juillet 2002, de nombreux participants, représentants de gouvernements, d'organisations internationales, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et de la société civile, ont présenté leurs points de vue sur le concept de la société de l'information.

Les pays en développement ont fait état des difficultés auxquelles ils sont confrontés quant à l'accès aux réseaux d'information.

Les pays développés ont exprimé leur disponibilité à rechercher des solutions pour réduire l'écart existant entre eux et les pays en développement.

Toutes les parties se sont engagées à coopérer de façon étroite et efficace pour réduire l'isolement dans lequel vivent de nombreuses populations dans le monde.

La Conférence PrepCom-2 offrira sans nul doute l'occasion aux uns et aux autres d'évaluer les progrès accomplis depuis la dernière réunion dans la recherche de ces solutions.

## **2. La connectivité**

L'Algérie considère que l'accès aux réseaux d'information constitue une condition essentielle à tout progrès politique, économique, social et culturel.

En effet, l'évolution vers la Société de l'Information nécessite la disponibilité d'infrastructures de télécommunication suffisantes, fiables et implantées dans toutes les localités habitées.

Bien entendu, la mise en place et le développement de ces infrastructures dépend de l'existence d'un potentiel humain compétent et suffisant et des ressources financières nécessaires.

Dans de nombreux pays en développement, ces deux conditions ne sont pas réunies, ce qui accentue la profondeur du fossé existant.

Il est donc très important que des actions concrètes soient menées aux fins de réalisation d'infrastructures d'accès qui permettent, sinon des accès individuels, du moins des accès communautaires. Ces derniers peuvent prendre la forme de télé-centres, de kiosques multiservices ou, simplement, de cabines téléphoniques.

Aussi, une attention plus grande doit-elle être accordée à l'implantation des infrastructures de télécommunication tant dans les espaces urbains que dans les zones rurales.

A l'heure où les pays développés raccordent les abonnés au moyen de liaisons numériques à haut débit pour l'acheminement de signaux multimédia, les pays en développement, notamment les moins avancés, ne sont même pas en mesure d'assurer un accès à toutes les localités habitées, soit en raison du relief – montagnes, îles–, soit en raison de l'éparpillement de la population dans des espaces étendus – désert, steppe–.

A l'instar de nombreux pays en développement, L'Algérie est particulièrement concernée par cette situation. Avec une densité téléphonique de 7 lignes pour 100 habitants, elle ne peut pas offrir des accès individuels à l'ensemble de la population. Il a donc fallu procéder à la réforme institutionnelle du secteur de la poste et des télécommunications à laquelle des objectifs ont été fixés, à savoir notamment :

- mettre en place un cadre juridique efficace et transparent favorisant la réalisation d'investissements privés dans un environnement de concurrence effective et loyale ;
- fournir un service public à l'ensemble de la population ;
- offrir à l'économie nationale des infrastructures d'information performantes et des services de la communication en mesure de l'intégrer dans la nouvelle économie mondiale ;
- favoriser la création d'emplois directement ou indirectement liés au secteur de la poste et des télécommunications.

### **3. Le cadre juridique**

Répondant, certes en retard, aux recommandations de l'Union internationale des télécommunications, l'Algérie a élaboré et promulgué un nouveau cadre juridique qui prévoit, outre le maintien du ministère de la poste et des télécommunication, :

- la création d'une autorité de régulation indépendante et autonome, chargée, entre autres missions, de contrôler l'application des textes législatifs et réglementaires, de veiller à l'exercice d'une concurrence loyale et saine, d'arbitrer les conflits ; et
- la création de deux opérateurs pour l'exploitation et le développement des infrastructures de la poste et des télécommunications.

Les missions du ministère ont été élargies à la poste et aux technologies de l'information et de la communication (TIC), ayant pour missions essentielles :

- de rattraper le retard en matière de développement et d'utilisation des TIC ;
- d'intégrer l'Algérie dans la nouvelle économie ;
- de promouvoir un pôle de formation et de recherche dans les nouvelles TIC ;
- de concrétiser la promotion de la société algérienne de l'information ;
- de promouvoir une industrie nationale en matière de TIC.

La volonté est donc clairement affirmée en ce qui a trait à l'élaboration d'un cadre d'édification de la société de l'information et la contribution de l'Algérie à la nouvelle économie mondiale.

#### 4. Les technologies de l'information et de la communication et la société de l'information

Comme cela a été mentionné ci-dessus, l'utilisation à grande échelle des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans tous les secteurs d'activités constitue une condition sine qua non pour la migration vers la société de l'information.

##### Le développement des technologies de l'information et de la communication

Partant du constat que les pays en développement ont accusé un retard technologique important et qu'ils subissent depuis des décennies une grave fuite de cerveaux, il est nécessaire, pour ces pays, :

- d'adopter dans les meilleurs délais possibles une stratégie globale et efficiente concertée avec tous les acteurs concernés en particulier la société civile à travers notamment la création de comités et organes nationaux et/ou régionaux chargés du développement des TIC ;
- de prendre rapidement les mesures incitatives nécessaires à l'accélération de la diffusion et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à l'échelle nationale et/ou régionale. Ces mesures devront se répercuter sur :
  - l'école ;
  - l'entreprise ;
  - l'administration ;
  - le foyer.
- de consolider le cadre législatif et réglementaire transparent et de nature à encourager le développement des TIC, notamment en matière de signature électronique, de droits de propriétés intellectuelle et industrielle ;
- de mettre en œuvre de grands moyens fédérateurs tels que les technopôles, qui sont de nos jours une nécessité en termes d'innovation et qui ont un effet de levier économique puissant ;
- de promouvoir l'industrie du contenu grâce à une implication coordonnée des différents acteurs sectoriels, notamment ceux du secteur de l'éducation ;
- de développer, encourager et favoriser les synergies entre tous les acteurs dans le cadre de projets ayant une portée nationale et/ou régionale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, en relation avec :
  - l'école ;
  - l'entreprise ;
  - les collectivités ;
  - le mouvement associatif.
- de mettre en place, dans les domaines des TIC, des programmes d'enseignement publics volontaristes en direction des acteurs économiques et sociaux ;
- de faire appel, outre aux compétences nationales, aux contributions des diasporas implantées à l'étranger.

## Le développement économique et social et la société de l'information et du savoir

Le développement de la société de l'information repose surtout sur un réseau de communication performant, large et diversifié. L'accélération du rythme de la mondialisation et les progrès des TIC ont considérablement renforcé le rôle de l'information et du savoir dans le processus de développement économique et social.

Un nouveau mode de développement économique est en train de prendre place, ce qui nécessite une nouvelle forme d'investissement à la fois humain et infrastructurel, qui requiert de fortes capacités de changement.

Ce nouveau concept de développement – l'économie fondée sur la connaissance (EFC) - présente à la fois des défis et des opportunités pour les pays en développement, qui devront tirer parti et trouver de nouvelles sources de croissance. L'EFC requiert plus que le développement des TIC même si cela constitue la principale infrastructure, elle nécessite aussi :

- une population bien formée et créative ;
- un climat propice à l'innovation et à la diffusion du savoir faire ;
- un cadre économique et institutionnel favorable à l'esprit d'entreprise.

Le développement des TIC est considéré dans de nombreux pays comme un gisement de croissance. Les pays en développement devraient tirer profit des possibilités qu'elles offrent et des opportunités existantes. La quasi-totalité des pays ont réformé leurs secteurs des télécommunications et donc ouvert leurs marchés à une concurrence saine et bienfaisante.

L'Etat, en sa qualité de catalyseur, de pilote et de régulateur, doit donc prendre un certain nombre de mesures de nature à renforcer le développement des TIC, à savoir :

- compléter et consolider le cadre réglementaire visant le développement des TIC et la promotion d'un climat propice aux investissements étrangers ;
- garantir un marché concurrentiel dans les biens et les services ;
- encourager les investissements dans les TIC par des mesures incitatives en matière de fiscalité et de taxes douanières ;
- promouvoir le partenariat et rechercher les sources de financement à même d'accompagner la mise en œuvre de l'édification de la société de l'information ;
- développer le réseau de télécommunications en utilisant les TIC à large bande et en généralisant les communications mobiles pour un accès à tous et à des prix raisonnables ;
- promouvoir la production et la diffusion de l'information à tous les niveaux, notamment dans les entreprises, par l'informatisation de tous les actes de gestion et les bases de données susceptibles d'être accessibles à tous et à distance ;
- privilégier l'accès aux TIC aux institutions d'enseignement et de formation et aux entreprises ;
- assurer une veille technologique afin de réduire et de résorber la fracture numérique qui sépare les pays en développement des pays avancés.

Les avantages que devrait tirer la société de ces mesures doivent être appréciables. Parmi ces derniers, il convient de citer :

- la sensibilisation du citoyen à l'utilisation des TIC ;
- la création de nouveaux métiers et l'élargissement du marché de l'emploi ;
- la réduction de l'illettrisme et la suppression de l'isolement ;
- la baisse des coûts de production et l'accélération de la croissance et de la productivité du secteur économique ;
- l'augmentation progressive de la part des TIC dans le PIB.

L'Etat doit lui-même faire bon usage des TIC pour améliorer ses performances et mettre en place de nouvelles formes de gouvernance par des aménagements réglementaires et des incitations à même de libérer des énergies et de nouvelles sources de croissance.

### La e-gouvernance

Le développement effectif de la e-gouvernance est un énorme challenge à dimensions multiple : technique, managériale, politique et culturelle.

Les objectifs de la e-gouvernance étant d'assurer des prestations de qualité, accessibles à tout moment, de rendre l'activité de l'Etat transparente, d'encourager la participation au débat démocratique et de permettre la prise de bonnes décisions, il est indispensable de mettre les TIC au service de la modernisation des services publics, d'améliorer l'efficacité de l'action de l'Etat et la qualité des relations avec les citoyens.

En effet, les TIC ont pour avantage d'optimiser l'échange d'information au sein des structures de l'Etat, avec les acteurs économiques et culturels et avec les citoyens.

Ainsi la e-gouvernance assure la proximité avec le citoyen, renforce la rentabilité et la transparence, tout en garantissant le respect des libertés et du droit.

Pour y parvenir, la communauté internationale pourrait faire partager son expérience dans les domaines suivants :

- coordination nationale en matière de e-gouvernance : définition des mécanismes à mettre en place ;
- rôle des TIC dans la réforme de l'administration publique : rationalité et efficacité dans l'utilisation des TIC ;
- utilisation des TIC par les citoyens : détermination des sources de financement pour l'acquisition des TIC et incitation des citoyens à les utiliser ;
- mise en place de points d'accès publics aux réseaux d'information : comment rendre ces accès gratuits ou à moindre coût ? ;
- relation Etat – citoyens : application de la transparence et réhabilitation de la confiance ;
- cadre juridique pour les signature et certification électroniques ;
- fourniture de documents officiels en ligne.

## La e-éducation

Le secteur de l'éducation constitue sans nul doute celui sur lequel tous les efforts doivent être portés compte tenu de sa place stratégique au sein de la société. Il intervient en amont dans ses cycles fondamental, secondaire et supérieur, voire professionnel, et en aval, dans son volet formation en entreprise. L'intégration des TIC dans ces cycles de formation aux fins d'amélioration de la qualité de la formation est un excellent atout pour l'édification d'une société de l'information. Elle nécessite cependant des ressources et une expertise dans sa mise en œuvre, notamment dans les domaines suivants :

- formation des formateurs à l'utilisation des outils des technologies de l'information et de la communication ;
- accès aux TIC (ordinateurs et accès au réseau) : quelle politique tarifaire en vue d'une utilisation intensive ;
- mise en place de réseaux intranet et extranet dans les différents établissements ou groupes d'établissements ;
- production, de la part d'enseignants et de formateurs, de contenus de formation dans le cadre de la mise en œuvre d'une université virtuelle universelle ;
- formation aux nouveaux métiers liés aux TIC
- mise en place de bibliothèques virtuelles afin de permettre l'accès à la connaissance.

## **5. Contribution algérienne à la société de l'information**

Environ 210 millions de Dollars US sur les 7,2 milliards USD du plan de soutien à la relance ont été alloués pour la création d'un parc technologique implanté à la ville nouvelle de Sidi Abdallah, à 30 kilomètres d'Alger, et le développement de la connectivité rurale. Cette technopole sera un espace d'aide au développement des TIC et constituera un puissant catalyseur pour la société algérienne de l'information. Il accueillera des entreprises innovantes et des détenteurs de projets viables et utiles à la société et sera doté d'infrastructures de télécommunications à très hauts débits.

L'Algérie espère rattraper rapidement son retard en matière d'utilisation des TIC et s'arrimer à la société mondiale de l'information et du savoir.

Pour cela, elle entend :

- poursuivre et intensifier les réformes pour développer l'économie de marché, en vue d'une plus grande offre de services, et de la mise en place des conditions appropriées pour les investissements étrangers ;
- mettre en œuvre une stratégie d'utilisation des TIC par le plus grand nombre ;
- mettre en place un observatoire national de la société de l'information.

A cela s'ajoutent des initiatives de développement des TIC prises par différents ministères, universités et entreprises, parmi lesquelles on peut citer :

- le projet d'équipement en ordinateurs de tous les lycées et écoles à l'horizon 2005 et la mise en œuvre du réseau national d'enseignement **Tarbianet** et le réseau Intranet de formation professionnelle **intranepf** ;

- le projet de l'enseignement à distance à grande échelle. Des expériences sont déjà menées depuis de nombreuses années ;
- le projet de l'université virtuelle ;
- le réseau de la recherche scientifique **ARN** ;
- le réseau de santé publique « **santé-Algérie** » ;
- le réseau **jeunesse** qui interconnecte les 48 réseaux de wilaya de la jeunesse ;
- les serveurs d'accès d'une quinzaine de fournisseurs de services Internet ;
- l'existence de plus de 3000 cybercafés ;
- l'instauration de la journée nationale de l'Internet, durant laquelle l'accès et l'utilisation de l'Internet sont gratuits.

## **6. La coopération internationale**

La communauté mondiale est interpellée sur la nécessité d'instaurer une véritable coopération qui s'efforcera de réduire la fracture numérique. Pour ce faire, un plan d'actions à moyen et long termes devrait être arrêté et approuvé par l'Organisation des Nations Unies et l'Union internationale des télécommunications, avec l'appui d'autres organisations multilatérales et avec le concours des Etats et d'autres organisations régionales ou nationales.

La mise en œuvre de ce plan d'actions, qui tiendra compte des possibilités de chaque pays, contiendra des projets utiles à l'environnement où ils seront implantés et aux populations qui en bénéficieront, sera suivie de façon rigoureuse jusqu'à satisfaction des objectifs assignés.

S'il est illusoire de fonder des espoirs sur une amélioration sensible de la situation mondiale en matière de réduction du « fossé numérique », il est possible, par contre, de satisfaire des besoins minima en termes de connectivité rurale, voire urbaine et suburbaine dans les pays en développement, notamment les moins avancés.

## **7. La coopération régionale**

Les ensembles économiques régionaux doivent être encouragés et aidés à tisser des liens multiformes étroits. Cette coopération régionale n'est possible que si les pays de la région considérée sont reliés deux à deux ou de manière réticulaire par des voies de communications – routes et supports de télécommunications–.

### Le NEPAD

S'agissant de l'Afrique, une dynamique a été mise en place pour permettre d'améliorer le niveau social des populations du Continent. Une initiative a été prise en vue d'améliorer le niveau de développement de l'Afrique.

En effet, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique – NEPAD– est en cours de mise en œuvre pour apporter des solutions aux graves problèmes économiques et sociaux qui se posent à ce vaste Continent. Les promoteurs de cette initiative – les Chefs d'Etat–, convaincus du rôle déterminant des technologies de l'information et de la communication dans le développement économique et social, ont mis en place une e-commission, chargée d'examiner et de proposer les voies et moyens susceptibles d'améliorer la connectivité en Afrique, que ce soit entre les pays africains ou dans les pays africains eux-mêmes.

C'est dans ce contexte que deux pays, figurant parmi les fondateurs de l'initiative NEPAD, l'Algérie et le Nigeria, ont proposé d'inscrire trois (3) projets économiques importants. Il s'agit :

- de la réalisation d'un gazoduc devant acheminer le gaz nigérian vers les ports algériens en vue de son exportation ; les pays traversés tireront profit du produit acheminé ;
- de la pose d'un câble de télécommunication à fibres optiques devant relier Lagos à Alger et qui irriguera les pays traversés ainsi que les pays frontaliers à ces derniers et aux deux pays terminaux. Cette artère constituerait la première tranche d'une inforoute qui irriguerait l'ensemble de l'Afrique ;
- de la réalisation d'une route entre Alger et Lagos, qui sera une extension de la route transsaharienne.

Ces trois projets, qui ont une portée économique considérable, sont au stade d'étude de faisabilité technique et d'évaluation financière.

Le satellite régionale RASCOM

Ce projet est à un stade de réalisation avancé. Il s'agit d'un satellite prévu d'être placé sur l'orbite des satellites géostationnaires, qui permettra l'établissement de liaisons directes interafricaines et de couvrir les besoins en communications des localités isolées de l'ensemble des pays africains.

Ce projet traduit dans les faits la volonté politique des Etats du Continent de mettre en place des moyens de communication et d'échange continentaux.

Il constitue un exemple remarquable d'une démarche coordonnée et cohérente d'un nombre élevé de plusieurs pays, de la mise en commun de ressources en vue de la réalisation d'un projet profitable à tout le Continent africain.

Le réseau EUMEDIS

Ce réseau offre un cadre de coopération euro-méditerranéen pour l'ensemble des pays de l'Europe et des pays tiers méditerranéens. Il permet le développement de réseaux d'information sectoriels touchant à la santé, à l'éducation, au tourisme, au commerce et à la coopération économique.

A l'instar de nombreux pays de la région, l'Algérie participe activement à ce programme de coopération.

La coopération de proximité

Certaines expériences ont été menées en Afrique et dans d'autres continents et abouti à des résultats appréciables. Il s'agit de privilégier, lorsque c'est possible, les actions de coopération de voisinage ou de proximité sous-régionale ou régionale.

Les pays qui ont conduit avec succès des projets présentant un intérêt pour d'autres pays voisins ou non éloignés géographiquement, pourraient, sur une base bilatérale ou avec l'aide d'organisations internationales, apporter une contribution utile et viable. Cette coopération est également intéressante lorsqu'elle est établie entre pays à niveaux de développement comparables.

**8. Le sommet mondial : une opportunité à saisir**

Le sommet mondial de la société de l'information sera sans nul doute une occasion exceptionnelle offerte à l'ensemble de la communauté internationale pour décider d'un programme de coopération véritable à l'échelle de la planète. Les espoirs qui y sont placés sont grands. Ce sommet aura donc valeur de test.

La période de trois années séparant les deux étapes du sommet mondial sera suffisante pour évaluer les actions qui auront été entreprises et réalisées.